

Police municipale et Occupations du domaine public

Affaire suivie par : F. Desgeorges

N/Réf : FD – 110307/151

Objet : Votre courrier daté du 8 mars 2011

Toute la correspondance doit être adressée
impersonnellement à M. le Maire.

Monsieur Jean-Claude GOUDOT
Vivre aux Chaprais
28d, rue de la Rotonde

25000 BESANÇON

Besançon, le 23 MARS 2011

Cher Monsieur,

Monsieur le Maire m'a transmis votre courrier afin que je l'étudie avec le service de Police municipale.

Vous évoquez dans ce courrier la nécessaire sécurité des piétons, notamment dans les temps d'entrée et de sortie d'école ou de collège et lycée, avenue Fontaine-Argent. Vous m'indiquez avoir alerté ma collègue, Adjointe à la Voirie, sur cette question. Je sais que vous aviez également alerté directement le Directeur de la Police municipale.

Malgré ce que vous ont indiqué des parents d'élèves, votre remarque a bien été prise en compte et une présence accrue du service de la Police municipale a bien été organisée depuis la mise en place des modifications de circulation liées aux travaux d'aménagement du boulevard Diderot. Cependant, cette présence accrue ne peut signifier une présence permanente, vous le comprendrez bien.

Je suis toutefois en mesure de vous informer que cette attention particulière qui avait été demandée provisoirement à la Police municipale sur cette situation, a été prolongée et encore renforcée. Nous en avons pris la décision la semaine passée, suite aux divers constats et remarques enregistrés. Cette présence ne remplacera pour autant pas la nécessaire vigilance de chacun, piéton, cycliste ou automobiliste, à l'occasion de ses déplacements, vigilance qui est de mise quelles que soient les circonstances, travaux ou non.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le Maire,

Bien cordialement

Jean-Claude ROY

Conseiller Municipal Délégué à la Police
municipale.